CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

ASSURANCE VIE

PREDIVIE TRANSMISSION

L'ASSURANCE VIE DÉDIÉE À LA TRANSMISSION DU CAPITAL

À la Banque Privée du Crédit Agricole, nous conseillons nos clients pour leur apporter une réponse adaptée à chacun de leurs besoins, à chaque étape de leur vie. Proche de vous et fort d'une connaissance des marchés financiers, votre conseiller Banque Privée vous accompagne au quotidien pour valoriser votre patrimoine et donner du sens à votre épargne.

Dans cette optique, le Crédit Agricole vous propose **Predivie Transmission**, le contrat "Vie génération" qui associe l'utile au bénéfice sociétal.

En plus de proposer un **avantage fiscal supplémentaire** lors de la transmission d'un capital supérieur à 152 500 € par bénéficiaire, Predivie Transmission vous offre la possibilité de répartir vos versements sur des supports soutenant **l'économie réelle**, dont le potentiel de **rendement** est supérieur à celui du support en euros, en contrepartie d'un risque sur le capital.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix de répartition afin qu'ils correspondent à votre situation, votre projet patrimonial et vos souhaits de performance.

N'hésitez pas à le contacter.

Pour de plus amples informations et conseils, rendez-vous sur
www.credit-agricole.fr/banque-privee

TRANSMETTRE À SES PROCHES, LE MIEUX POSSIBLE

Depuis le 1er juillet 2014, **la fiscalité de l'assurance vie des contrats classiques s'est alourdie** lors de la transmission de capitaux importants.

Predivie Transmission vous protège de cette évolution fiscale en permettant à vos bénéficiaires de profiter d'un avantage fiscal **supplémentaire de 20%** s'appliquant en amont de l'abattement de 152 500 euros déjà existant.

Exemples : vous disposez de 250 000 euros à transmettre. Avec Predivie Transmission, votre bénéficiaire percevra un capital de 240 500 euros après fiscalité, contre 230 500 euros avec un contrat classique. **Soit une économie de 10 000 euros.**

Pour un capital d' 1 000 000 d'euros, votre bénéficiaire percevra un capital de 870 500 euros après fiscalité, contre 813 906 euros avec un contrat classique, **soit une économie d'impôt de 56 594 euros.**

À NOTER :

- Vous pouvez transférer les capitaux de votre assurance vie du Crédit Agricole jusqu'au 1er janvier 2016 sur Predivie Transmission en conservant votre antériorité fiscale.

- Cet avantage concerne uniquement les capitaux décès issus de primes versées avant vos 70 ans.

DYNAMISER SON INVESTISSEMENT TOUT EN CONTRIBUANT AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

CHOISIR L'ASSURANCE VIE, C'EST PENSER À L'AVENIR DE VOS PROCHES. AVEC PREDIVIE TRANSMISSION, PRÉPARER LEUR AVENIR, C'EST AUSSI SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS ET DE L'EUROPE.

VALORISER ET DIVERSIFIER SON CAPITAL

Vos versements sont réalisés sur des unités de compte sélectionnées par nos experts. Si votre capital investi n'est pas garanti, il bénéficie en contrepartie du potentiel de croissance lié aux évolutions des marchés financiers, notamment dans les secteurs des PME/ETI* et de l'immobilier de type logement intermédiaire ou social.

Selon vos objectifs et votre profil d'investisseur, vous pouvez choisir les supports en unités de compte qui vous conviennent le mieux parmi les supports suivants :

Amundi Transmission Patrimoine

Un fonds flexible et diversifié pour saisir les opportunités et éviter les forts replis de marché. Ce support permet d'accéder à des expertises variées parmi un large univers : marchés internationaux d'actions, d'obligations, du monétaire et des devises...
Le portefeuille d'Amundi Transmission Patrimoine est investi à 33% minimum en titres émis par des PME/ETI innovantes et entrepreneuriales sur toutes les zones géographiques.

- **S'adapter aux marchés à travers une gestion réactive et sécurisante :**
  La gestion d'Amundi Transmission Patrimoine s'appuie sur une forte réactivité. Sa priorité est d'éviter les zones d'investissement à risque excessif ou à visibilité réduite dans l'objectif de mieux résister aux baisses des marchés.

Amundi Transmission Immobilier

Une solution de placement de long terme qui propose une allocation majoritairement en immobilier d'entreprise et résidentiel complétée d'actifs financiers. Ce support est investi à hauteur minimum de 33% dans le secteur de l'immobilier de type logement intermédiaire ou social.

- **L'immobilier d'entreprise :**
  Les principales métropoles françaises et européennes où la demande locative est forte, les quartiers d'affaires pour les bureaux ou les commerces aux emplacements les plus recherchés.

- **Le logement intermédiaire et social :**
  Les zones où la demande locative (1ère couronne parisienne, grandes métropoles régionales) et le potentiel de valorisation sont forts.
  Les investissements peuvent être des immeubles indépendants ou des lots de copropriété situés dans un ensemble immobilier.

TROIS AUTRES UNITÉS DE COMPTE AVEC UN PROFIL DE RISQUE PLUS DYNAMIQUE VOUS SONT PROPOSÉES :

Amundi Transmission Actions

Un fonds investi à hauteur minimum de 33% dans des PME/ETI regroupant la sélection des meilleures entreprises européennes.

Amundi Actions PME

Un placement qui porte à plus de 75% dans des PME/ETI, essentiellement de la zone euro, pour favoriser l'économie locale et profiter du potentiel fort de progression.

Echiquier Entrepreneurs

Un fonds dynamique recherchant une performance à long terme (5 ans minimum) investi à hauteur minimum de 75% dans des PME/ETI.

GÉRER SON CONTRAT TOUT EN SOUPLESSE

Selon vos objectifs et votre profil d'investisseur, vous pouvez choisir les supports en unités de compte qui vous conviennent le mieux avec l'aide de votre conseiller.

*Petites et Moyennes Entreprises / Entreprises de Tailles Intermédiaires

LES CARACTÉRISTIQUES DE PREDIVIE TRANSMISSION :

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE INDIVIDUEL (SOUSCRIPTION SIMPLE/CONJOINTE) 100% EN UNITÉS DE COMPTE.

Âge maximum à la souscription :
- 69 ans
- Pas de limite d'âge dans le cadre d'une souscription par transfert

Durée :
- 8 ans reconductibles tacitement par période de 1 an

Versements :
- Initial : 10 000 euros
- Libre : 1 500 euros
- Réguliers : minimum 100 euros/mois ou 300 euros/trimestre ou 600 euros/semestre ou 1 200 euros/an

Disponibilité :
- Rachat partiel (1 500 euros minimum) ou total
- Possibilité d'avance et de sortie en rente viagère

Arbitrage :
- 1 500 euros minimum

Frais :
- Sur versement : 2% maximum
- Frais de transfert : néant
- Frais de gestion : 0,96% annuel
- Arbitrage : 0,50%

Transfert :
- Gratuit
- Possible de tout ou partie du capital d'un contrat d'assurance vie mono ou multisupport du Crédit Agricole en conservant l'antériorité fiscale du contrat initial jusqu'au 1er janvier 2016.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPÉEN

Pour vous, la solidarité et la puissance financière d'un Grand Groupe

Présent dans tous les métiers de la finance, le Crédit Agricole est la première banque de proximité en Europe par le PNB.
- 1er gestionnaire d'actifs européen (777 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013)[1]
- 1er bancassureur en France et en Europe2
- 2e assureur vie en France[2]
- Acteur européen en Banque Privée

Pour vous, le meilleur de notre expertise

Le Crédit Agricole met à votre disposition un réseau d'experts : des conseillers en gestion de patrimoine, qui recherchent pour vous les solutions les plus adaptées à votre situation patrimoniale et à vos attentes.
En liaison permanente avec les différentes filiales spécialisées du groupe, ils vous offrent un accès privilégié aux informations nécessaires à la valorisation de votre patrimoine.
Leurs compétences, tant sur le plan financier que juridique et fiscal, les qualifient tout particulièrement pour vous apporter un conseil patrimonial personnalisé de qualité.

Predica, la filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances offre aux clients du Groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurance vie et de prévoyance.

Avec un chiffre d'affaires de 26,4 milliards d'euros et 235 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013 (+4,6% par rapport à 2012), Predica figure parmi les premiers intervenants dans le monde de l'assurance : premier bancassureur et deuxième assureur vie de France[2].

Afin de répondre à vos exigences et vous garantir une véritable qualité de services, Predica innove sans cesse pour concevoir des contrats d'assurance proposant les meilleures opportunités d'investissement.

Amundi, partenaire de référence de Predica

Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A, développe et gère une gamme complète de placements financiers destinés aux épargnants particuliers et investisseurs professionnels ou institutionnels, dans plus de 30 pays.
Avec plus de 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est le leader français et européen de la gestion d'actifs[3].

Amundi met à disposition de Predica des solutions d'épargne performantes, simples et transparentes dans le cadre d'une relation durable : Sicav et FCP couvrant toutes les classes d'actifs, offres de diversification immobilière, offres de capital investissement, offres d'optimisation fiscale.

1 Source : IPE "Top 400 global asset managers active in the European marketplace" publié en juin 2013, données à décembre 2012.
2 Sources : Argus, FFSA 2014.
3 Sources : Europerformance NMO, fonds ouverts domiciliés en France, mars 2014. Données périmètre Amundi Group au 30 juin 2014.

Document à caractère publicitaire. Décembre 2014.

PREDIVIE TRANMISSION est un contrat d'assurance vie individuel assuré par Predica, entreprise régie par le Code des assurances. Il est libellé en unités de compte et ne comporte pas de garantie en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans les Conditions Générales. Le souscripteur a la possibilité de renoncer à son contrat dans un délai de trente jours calendaires révolus à compter de sa conclusion.

PREDICA - S.A. au capital de 986 033 325 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

Création dps&co - ARA_A30_P - Crédit photo : Corbis